



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 14 avril 2010 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, madame la conseillère Denise Laferrière et messieurs les conseillers Alain Riel et Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, monsieur Robert F. Weemaes, directeur général, messieurs Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier et M<sup>e</sup> Maude Lauzon, assistant-greffier.

Est absent, monsieur le conseiller Luc Montreuil.

CE-2010-514\*

**RÈGLEMENT NUMÉRO 659-2010 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 300 000 \$ AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR LA RÉALISATION DE CERTAINS TRAVAUX MUNICIPAUX DANS LE PROJET LE PLATEAU, PHASE 40 - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 659-2010 autorisant une dépense et un emprunt de 300 000 \$ afin de payer la quote-part municipale pour la réalisation de certains travaux municipaux dans le projet Le Plateau, phase 40.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2010-515\*

**RÈGLEMENT NUMÉRO 661-2010 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 300 000 \$ POUR AMÉNAGER DES PISTES MULTIFONCTIONS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 661-2010 autorisant une dépense et un emprunt de 1 300 000 \$ pour aménager des pistes multifonctions.

De plus, ce comité recommande au conseil d'informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que la Ville de Gatineau désire se prévaloir des dispositions du paragraphe 2 du deuxième alinéa de l'article 544 de la Loi sur les cités et villes pour ce règlement, et ce, permettant une description en termes généraux de la dépense.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2010-516\*

**ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTE - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET  
RÉSIDENTIEL INTÉGRÉ - RUE DE LA SOEUR-ÉLIZABETH-DE-HONGRIE -  
DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - MIREILLE APOLLON**

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie 6646832 Canada inc. a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux (aqueduc, égout sanitaire, égout pluvial) sur les lots 2 257 362 et 2 621 704 au cadastre du Québec pour la desserte du projet résidentiel intégré de la rue de la Sœur-Élizabeth-de-Hongrie;

**CONSIDÉRANT QU'**une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie 6646832 Canada inc. afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux dans le projet résidentiel intégré, rue de la Sœur-Élizabeth-de-Hongrie :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la compagnie 6646832 Canada inc. concernant le projet mentionné en titre;
- de ratifier la requête présentée par la compagnie 6646832 Canada inc. pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville de Gatineau (règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements), les services municipaux (aqueduc, égout sanitaire, égout pluvial) dans le projet mentionné en titre;
- d'autoriser la compagnie à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par monsieur Michel Charron, ingénieur;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;
- d'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;
- d'entériner la demande de la compagnie visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à monsieur Michel Charron, ingénieur, et que la dépense en découlant soit assumée par la compagnie;
- d'accepter la recommandation de la compagnie à l'effet de retenir les services de la firme d'experts-conseils Fondex-Shermont pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par la compagnie;
- d'exiger que la compagnie, ses héritiers légaux ou ayants droit cèdent à la Ville, à titre gratuit, les services municipaux et les servitudes requises pour le projet résidentiel intégré de la rue de la Sœur-Élizabeth-de-Hongrie.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'entente faisant l'objet de la présente ainsi que le contrat relatif à la cession des services municipaux et des servitudes requises pour ce projet.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2010-517\*

**ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTE - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET RÉSIDENTIEL LE PLATEAU, PHASE 40 - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL**

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie Le Plateau de la Capitale SENC a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux et à la construction des rues démontrées au plan d'ensemble portant le numéro « Aménagement 40-44 » pour la phase 40 du projet Le Plateau;

**CONSIDÉRANT QU'**une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie Le Plateau de la Capitale SENC afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux dans le projet Le Plateau, phase 40 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la compagnie Le Plateau de la Capitale SENC concernant le développement domiciliaire Le Plateau, phase 40 montré au plan d'ensemble préparé par Pierre Gravelle, ingénieur, portant le numéro « Aménagement 40-44 »;
- de ratifier la requête présentée par la compagnie Le Plateau de la Capitale SENC pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville de Gatineau (règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements), les services municipaux et les rues dans le projet;
- d'autoriser cette compagnie à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par l'ingénieur Pierre Gravelle;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;
- d'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;
- d'entériner la demande de la compagnie visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à l'ingénieur Pierre Gravelle et que la dépense en découlant soit assumée par la compagnie;
- d'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme Golder et associés pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'autoriser Hydro-Québec à procéder au raccordement du réseau d'éclairage de rue, conformément aux plans qui seront approuvés par le Service des infrastructures;
- d'exiger que la compagnie cède à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, les rues, les passages piétonniers ainsi que les services municipaux et les servitudes requises dans cette phase du projet;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente ainsi que le contrat relatif à l'obtention des servitudes ainsi qu'à l'achat des rues faisant l'objet de la présente, le tout comme elles apparaîtront au plan final qui sera déposé au Bureau de la publicité des droits;
- d'autoriser le trésorier à rembourser sur présentation des pièces produites par le Service des infrastructures, la quote-part de la Ville reliée au surdimensionnement du boulevard du Plateau, le tout sujet à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 659-2010 prévu à cette fin, et ce, jusqu'à concurrence de 300 000 \$.

Les fonds à cette fin, au montant de 300 000 \$, seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Règlement numéro 659-2010	300 000 \$	Quote-part - Surdimensionnement - Boulevard Le Plateau

Un certificat du trésorier a été émis le 9 avril 2010 conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 659-2010.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2010-518**

**FOURNITURE D'ESPACES MÉDIA SUR LES AUTOBUS DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE L'OUTAOUAIS**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 573.3(5<sup>0</sup>) de la Loi sur les cités et villes stipule que les articles concernant l'adjudication d'un contrat ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet est la fourniture d'espaces média à des fins de campagne de publicité ou de promotion :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Imagi Média, 9436, boulevard du Golf, Montréal, Québec, H1J 3A1 pour la fourniture d'espaces média sur les autobus de la Société de transport de l'Outaouais pour un montant total de 30 864,54 \$, incluant les taxes, et pour l'impression des panneaux et pellicule servant à la campagne de compostage pour un montant total de 14 318,19 \$, incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-45525-349-75190	43 181,28 \$	Collecte des matières compostables - Autres dépenses de publicité et d'information
04-13493	2 001,45 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 9 avril 2010.

Adoptée

**CE-2010-519**

**SOUMISSION 2010 SP 003 - DIVERS FOURNISSEURS - ACHAT DE VÉHICULES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge des contrats aux firmes suivantes pour la fourniture de véhicules neufs, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées en date du 3 février 2010, à savoir :

**ANNEXES A et B**

Mont-Bleu Ford inc., 375, boulevard Maloney Ouest, Gatineau, Québec, J8P 3W1 pour la fourniture de 11 voitures de patrouille à usage policier de l'annexe A et de trois fourgons utilitaires également pour le Service de police de l'annexe B, au montant total de 535 042,10 \$, incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme pour l'annexe A et la plus basse soumission conforme reçue pour l'annexe B.

## ANNEXE C

PIE IX Dodge Chrysler 2000 inc., 9350, boulevard PIE IX, Montréal, Québec, H1Z 4E9 pour la fourniture de cinq fourgonnettes sept passagers, au montant total de 119 624,95 \$, incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme pour cette annexe.

Les fonds à cette fin, au montant total de 654 667,05 \$, incluant les taxes, seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-10001-001	333 996,82 \$	Fonds de roulement - Remplacement de la flotte - Neuf véhicules
11-10001-002	68 595,57 \$	Fonds de roulement - Véhicule fourgon ¼ de tonne
11-10001-003	103 123,11 \$	Fonds de roulement - Véhicule fourgon ¾ de tonne
11-10003-004	30 000,00 \$	Fonds de roulement - Achat de véhicules
02-31110-999	15 730,38 \$	Dépenses - Administration - Opération des travaux
FDI	74 221,52 \$	Futur FDI
04-13493	28 999,65 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
11-10001-002	9 996,82 \$		Remplacement de la flotte - Trois fourgons 1/4 tonne
02-19130-541	61 808,62 \$		Frais non-remboursables par assurances - Entretien et réparation - Matériel roulant et équipements
01-41410	12 412,90 \$		Indemnité d'assurances
11-10001-001		9 996,82 \$	Remplacement de la flotte - Neuf véhicules
03-10110		74 221,52 \$	Dépense immobilisable financée par activité financière

Un certificat du trésorier a été émis le 6 avril 2010.

Adoptée

CE-2010-520

**SOUSSION 2010 SP 035 - TRAVAUX DE RÉPARATION DE TROTTOIRS ET DE BORDURES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Les frères Paiva – 162618 Canada inc., 550, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K5 pour effectuer les travaux de réparation de trottoirs et de bordures pour les sections A et B, le tout selon les prix unitaires apparaissant au bordereau de soumission pour un montant total approximatif de 938 803,94 \$, incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires 02-31230-521, 02-39420-521 et 06-30647-001, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 avril 2010.

Adoptée

CE-2010-521  
Modifiée par la  
Résolution numéro  
CE-2010-1523

**SOUSSION 2010 SP 038 - RÉFECTION DE PELOUSES - SECTEURS DE HULL ET D'AYLMER - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge des contrats aux firmes suivantes pour la réfection de pelouses dans les secteurs de Hull et d'Aylmer, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées en date du 22 février 2010, à savoir :

**SECTION 1**

6493904 Canada inc. – Paysagiste Mathis, 27, rue de Bécancour, Gatineau, Québec, J8P 7X5 pour la réfection de pelouses dans le secteur de Hull, sur la base des prix unitaires inscrits à la section I du bordereau de soumission pour un montant total approximatif de 26 864,25 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 22 février 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour cette section.

**SECTION 2**

3916383 Canada inc. - Les Fermes Renaud, 256, chemin Eardley, Gatineau, Québec, J9J 2Y7 pour la réfection de pelouses dans le secteur d'Aylmer, sur la base des prix unitaires inscrits à la section II du bordereau de soumission pour un montant total approximatif de 32 270,96 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 22 février 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour cette section.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71440-521-75195	33 214,71 \$	Tonte des pelouses et fauchage des hautes herbes - Entretien et réparation - Infrastructures
02-41520-521-75196	23 301,00 \$	Fossés urbains et ruraux - Entretien et réparation - Infrastructures
04-13493	2 619,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 9 avril 2010.

Adoptée

CE-2010-522

**SOUSSION 2010 SP 040 - DIVERS FOURNISSEURS - FOURNITURE, INSTALLATION ET ENLÈVEMENT DE CLÔTURES DE BROCHE MAILLÉE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge des contrats aux firmes suivantes pour la fourniture, l'installation et l'enlèvement de clôtures de broche maillée pour un montant total annuel approximatif de 132 094,80 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées en date du 16 février 2010, ces dernières ayant déposé les plus basses soumissions reçues et conformes pour chacun des secteurs et chacune des sections, à savoir :

**Section 1 et section 2**

G. Daviault Itée, 225, avenue Saint-Denis, Saint-Lambert, Québec, J4P 2G4 pour la fourniture et l'installation de clôture de broche maillée de la section 1 sur la base des prix unitaires pour un montant total approximatif de 65 354,07 \$, incluant les taxes, et la section 2 sur la base des prix apparaissant au bordereau de soumission pour un montant total de 14 470,58 \$, incluant les taxes.

**Section 3**

4225651 Canada inc. – D & R Maintenance Solutions, 683, boulevard Saint-René Est, Gatineau, Québec, J8P 8A7 pour la fourniture, l'installation et l'enlèvement de clôture de broche maillée sur la base des prix apparaissant au bordereau de soumission pour un montant total de 12 026,83 \$, incluant les taxes.

**Section 4**

Matériaux Bonhomme inc., 921, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec, J8Z 1S8 pour la fourniture, l'installation et l'enlèvement de clôture de broche maillée sur la base des prix apparaissant au bordereau de soumission pour un montant total de 40 243,32 \$, incluant les taxes.

Le contrat prendra effet à compter de l'adjudication du contrat et se terminera le 30 novembre 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71540-521-75137	30 124,09 \$	Jeux du Québec 2010 - Entretien et réparation - Infrastructures
02-39420-521	2 000,00 \$	Recouvrables de tiers - Autres travaux
02-71420-521	94 119,33 \$	- Entretien et réparation - Infrastructures Entretien des parcs et aménagements
04-13493	5 851,38 \$	- Entretien et réparation - Infrastructures TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-71540-999	30 124,09 \$		Jeux du Québec 2010 - Autres
02-71540-521		30 124,09 \$	Jeux du Québec 2010 - Entretien et réparation - Infrastructures

Un certificat du trésorier a été émis le 9 avril 2010.

Adoptée

CE-2010-523

**DEMANDE DE GRATUITÉ POUR L'UTILISATION DE L'ARÉNA FRANK-ROBINSON POUR LA TENUE DU BANQUET DE FIN D'ANNÉE DE L'ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR D'AYLMER**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association du hockey mineur d'Aylmer désire reconnaître le dévouement de ses nombreux bénévoles dans le cadre de son banquet de fin saison qui aura lieu le samedi 24 avril 2010;

**CONSIDÉRANT QUE** les responsables de l'organisation de cette activité sollicitent la collaboration de la Ville de Gatineau afin de pouvoir utiliser l'aréna Frank-Robinson sans aucun frais;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme recherche un endroit symbolique et grand en espace, auquel répond le site convoité;

**CONSIDÉRANT QU'**en donnant son accord à cette gratuité, la Ville de Gatineau démontre également qu'elle reconnaît la précieuse collaboration que l'Association du hockey mineur d'Aylmer a démontré au fil des dernières années, suite à certaines contraintes que l'organisme a rencontrées dans l'opération des arénas du secteur d'Aylmer :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise l'Association du hockey mineur d'Aylmer à utiliser l'aréna Frank-Robinson sans aucun frais de location pour la tenue de leur banquet de fin d'année. Cette gratuité est d'une valeur de 1 000 \$.

De plus, l'Association du hockey mineur d'Aylmer dégage la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournira au Service des loisirs, des sports et du développement des communautés du centre de services d'Aylmer, au plus tard deux semaines avant la tenue de l'événement, une copie des formulaires d'assurances désignant la Ville de Gatineau à titre d'assurée additionnelle, responsabilité et indemnisation, de même que responsabilité civile générale pour un montant de 3 000 000 \$.

Adoptée

CE-2010-524

**APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 10 - 25 769,35 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 13 - 370 603,01 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 12 - 3 240,23 \$ - LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 12 - 402 563,48 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 10, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 13, la liste des réquisitions numéro 12 ainsi que la liste des embauches numéros 12 :

<b>Numéro de la liste</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>	<b>Période</b>
Liste PA numéro 10	Pièces de comptes à payer	25 769,35 \$	29 mars au 2 avril 2010
Liste PD numéro 13	Pièces de comptes à payer	370 603,01 \$	29 mars au 2 avril 2010
Liste des réquisitions numéro 12	Pièces de comptes à payer	3 240,23 \$	29 mars au 2 avril 2010
Liste des embauches numéro 12	Embauche de personnel temporaire	402 563,48 \$	22 au 26 mars 2010

Un certificat du trésorier a été émis le 9 avril 2010.

Adoptée

CE-2010-525

**ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-13 POUR LA PÉRIODE DU 25 AU 31 MARS 2010**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-13 d'un montant de 307 624,77 \$ pour la période du 25 au 31 mars 2010.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 avril 2010.

Adoptée



CE-2010-526\*

**VENTE - CENTRE COMMUNAUTAIRE SAINT-JEAN-DE-BRÉBEUF - 1367, RUE SAINT-LOUIS - LOTS 1 103 529 ET 1 105 797 AU CADASTRE DU QUÉBEC - MAINLEVÉE D'UNE CLAUSE À L'ACTE NUMÉRO 521 427 - LA FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINT-JEAN-DE-BRÉBEUF - DISTRICT ÉLECTORAL DE TOURAINE - DENIS TASSÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau est propriétaire des lots 1 103 529 et 1 105 797 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, sur lesquels est érigé le Centre communautaire Saint-Jean-de-Brébeuf situé au 1367, rue Saint-Louis et le stationnement adjacent, au coin des rues Oscar et René;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau est également propriétaire des lots 1 103 896 et 1 105 892 au cadastre du Québec, connus et désignés comme étant le parc Alphonse-Dutil;

**CONSIDÉRANT QUE** ces acquisitions, par la Ville de Gatineau, aux termes d'un acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Hull sous le numéro 521 427 ont été réalisées sous condition de priorité d'achat, en vertu de laquelle la Ville s'obligeait à offrir à la Fabrique de la Paroisse Saint-Jean-de-Brébeuf, le rachat des immeubles pour la somme de 1 \$, dans l'éventualité où elle aurait l'intention de vendre l'édifice;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à la signification par le Service d'évaluation et des transactions immobilières de l'intention de la Ville de Gatineau de vendre le Centre communautaire Saint-Jean-de-Brébeuf, la Fabrique de la Paroisse Saint-Jean-de-Brébeuf, représentée par monsieur Alfred Sabourin, président, a signifié à la Ville de Gatineau, à l'intérieur des délais prescrits, leur intention d'exercer la priorité de rachat de l'immeuble, et ce, aux conditions prévues à l'acte de vente numéro 521 427:

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- de vendre, dans son état actuel, à la Fabrique de la Paroisse Saint-Jean-de-Brébeuf - 1961 (Unité pastorale de la Pointe), le lot 1 103 529 au cadastre du Québec, sur lequel est érigé le Centre communautaire Saint-Jean-de-Brébeuf situé au 1367, rue Saint-Louis et le stationnement adjacent, soit le lot 1 105 797 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, le tout pour un montant de 1 \$, plus les taxes applicables, et ce, aux conditions habituelles prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et autres conditions stipulées dans l'acte de vente, dont copie fut publiée le 20 août 1997, au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Hull, sous le numéro 521 427. Les titres cédés seront ceux que la Ville détient avec tous privilèges, hypothèques, devoirs, obligations, servitudes et autres;
- d'obtenir une mainlevée, pour la condition de priorité d'achat, en vertu de laquelle la Ville s'oblige à offrir à La Fabrique de la Paroisse Saint-Jean-de-Brébeuf - 1961 (Unité pastorale de la Pointe), le rachat de l'immeuble pour un montant de 1 \$, plus les taxes applicables, dans l'éventualité où la Ville aurait l'intention de vendre les lots 1 103 896 et 1 105 892 au cadastre du Québec, connus et désignés comme étant le parc Alphonse-Dutil;
- d'autoriser le trésorier à faire les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2010-527

**FERMETURE COMPLÈTE DU BOULEVARD DE LUCERNE, ENTRE LA RUE BOUDRIA ET LE CHEMIN VANIER - MARCHE DE L'ESPOIR (SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA SCLÉROSE EN PLAQUES - OUTAOUAIS) - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE DESCHÊNES ET DE HULL-VAL-TÉTREAU - ALAIN RIEL ET DENISE LAFERRIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Société canadienne de la sclérose en plaques - Section Outaouais a adressé une demande au Service de police afin de fermer le boulevard de Lucerne, entre la rue Boudria et le chemin Vanier, pour y tenir la Marche de l'Espoir;

**CONSIDÉRANT QUE** cette activité en est à sa 12<sup>e</sup> édition;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de police et le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés sont en accord avec la fermeture du boulevard de Lucerne, entre la rue Boudria et le chemin Vanier, pour la tenue de la Marche de l'Espoir, et ce, le dimanche 25 avril 2010 de 9 h 30 à 12 h 30;

**CONSIDÉRANT QUE** cette fermeture de rue rendra sécuritaire l'activité mentionnée pour les participants et n'occasionnera pas de détours majeurs pour les automobilistes;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de police sera responsable des opérations de fermeture de rue et que, par conséquent, aucune signalisation ne sera requise :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la fermeture complète du boulevard de Lucerne, entre la rue Boudria et le chemin Vanier, dans le cadre de l'événement de la Marche de l'Espoir organisée par la Société canadienne de la sclérose en plaques - Section Outaouais, et ce, selon les conditions suivantes :

- assurer un nombre suffisant d'adultes portant une veste de circulation orange au niveau de la sécurité en support aux effectifs policiers;
- assurer un accès pour les véhicules d'urgence en tout temps durant l'événement;
- ramasser les ordures engendrées par cet événement et nettoyer les lieux après l'événement;
- assumer les frais des dommages causés à la propriété de la Ville de Gatineau;
- dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et s'engager à détenir une police d'assurance responsabilité civile pour un montant minimum de 3 000 000 \$ qui identifie la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle et à fournir au Service des loisirs, des sports et du développement des communautés du centre de services de Hull, avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance confirmant la souscription de l'assurance exigée.

Adoptée

CE-2010-528

**SUBVENTION DE 1 075 \$ - OUT'ART DE LA SPATULE À L'ICÔNE - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 075 \$ à l'ordre de OUT'ART de la spatule à l'icône, à l'attention de madame Clémence Tourigny, 199, rue de Pointe-Gatineau, Gatineau, Québec, J8T 2E2, à titre de subvention pour l'exposition de tableaux qui aura lieu les 5 et 6 juin 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	50 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-11431-972	50 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Subventions
02-11432-972	50 \$	André Laframboise - De Lucerne - Subventions
02-11433-972	50 \$	Alain Riel - De Deschênes - Subventions
02-11434-972	50 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau- Manoirs des Trembles - Subventions
02-11435-972	50 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la- Montagne - Subventions
02-11436-972	50 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Subventions
02-11437-972	25 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond- Vanier - Subventions
02-11438-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val- Tétreau - Subventions
02-11439-972	50 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Subventions
02-11440-972	100 \$	Denis Tassé - De Touraine - Subventions
02-11441-972	50 \$	Luc Angers - Des Promenades - Subventions
02-11442-972	25 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Subventions
02-11443-972	25 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions
02-11444-972	50 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Subventions
02-11445-972	50 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Subventions
02-11446-972	150 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Subventions
02-11447-972	100 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Subventions
02-11448-972	50 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 avril 2010.

Adoptée

**CE-2010-529**

**SUBVENTION DE 1 000 \$ - ASSOCIATION DES RÉSIDANTS DE L'ÎLE DE HULL - LA GRANDE TABLÉE DE LA FÊTE NATIONALE SUR L'ÎLE - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre de l'Association des résidents de l'Île de Hull, à l'attention de monsieur Paul Duval, président, 120, rue Charlevoix, Gatineau, Québec, J8X 1R2, à titre de subvention pour la Grande Tablee de la Fête nationale sur l'Île.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11438-972	1 000 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79938-692	1 000 \$		Denise Laferrière - Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Équipements non capitalisables
02-11438-972		1 000 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 avril 2010.

Adoptée

**CE-2010-530**      **SUBVENTION DE 1 500 \$ - LOISIRS DE LA GUADELOUPE INC. - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - PATRICE MARTIN**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 500 \$ à l'ordre des Loisirs de la Guadeloupe inc., à l'attention de madame Yvonne Desjardins, présidente, 30, rue St-Onge, Gatineau, Québec, J8Y 5T6, à titre de subvention pour les activités annuelles.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11435-972	1 500 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 avril 2010.

Adoptée

**CE-2010-531**      **SUBVENTION DE 200 \$ - CLUB DES ARCHERS DE BUCKINGHAM - CHAMPIONNAT DU CIRCUIT PRO-3D - 1<sup>er</sup> ET 2 MAI 2010 - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre du Circuit PRO-3D, à l'attention de monsieur Michel Gauthier, 205, chemin des Trois-Lacs, Val-des-Monts, Gatineau, Québec, J8N 7K5, à titre de subvention au Club des Archers de Buckingham qui sera le club hôte du championnat du circuit PRO-3D qui se tiendra les 1<sup>er</sup> et 2 mai 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11447-972	200 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 avril 2010.

Adoptée

CE-2010-532

**SUBVENTION DE 1 000 \$ - ASSOCIATION DU PARC GÉRARD-MARCHAND - FÊTE DES VOISINS - 5 JUIN 2010 - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre de l'Association du parc Gérard-Marchand, à l'attention de monsieur Marc Carrière, 102, rue La Québécoise, Gatineau, Québec, J8M 1J5, à titre de subvention pour la fête des voisins qui se tiendra le 5 juin 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-11447-972	1 000 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

<b>POSTE</b>	<b>DÉBIT</b>	<b>CRÉDIT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79947-692	1 000 \$		Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Équipements non capitalisables
02-11447-972		1 000 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 avril 2010.

Adoptée

CE-2010-533

**SUBVENTION DE 1 050 \$ - LIGUE NAVALE DU CANADA - SUCCURSALE OUTAOUAIS - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 050 \$ à l'ordre de Ligue navale du Canada, succursale Outaouais, à l'attention de madame Julie Jodouin, 320, boulevard Saint-Joseph, C. P. 79203, Gatineau, Québec, J8Y 6V2, à titre de subvention pour financer les activités du corps de cadets La Hullose.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-11449-972	50 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-11441-972	50 \$	Luc Angers - Des Promenades - Subventions
02-11440-972	250 \$	Denis Tassé - De Touraine - Subventions
02-11439-972	250 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Subventions
02-11438-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétréau - Subventions
02-11433-972	100 \$	Alain Riel - De Deschênes - Subventions
02-11432-972	200 \$	André Laframboise - De Lucerne - Subventions
02-11431-972	100 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 avril 2010.

Adoptée

CE-2010-534

**SUBVENTION DE 1 900 \$ - IMPÉRATIF FRANÇAIS - L'OUTAOUAIS EN FÊTE - ÉDITION 2010 - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 900 \$ à l'ordre de Impératif français, à l'attention de monsieur Jean-Paul Perreault, C.P. 449, succursale Aylmer, Gatineau, Québec, J9H 5E7, à titre de subvention pour l'édition 2010 de L'Outaouais en fête.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-11446-972	100 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Subventions
02-11443-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions
02-11441-972	50 \$	Luc Angers - Des Promenades - Subventions
02-11439-972	100 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Subventions
02-11437-972	100 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond- Vanier - Subventions
02-11435-972	100 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la- Montagne - Subventions
02-11431-972	1 350 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 avril 2010.

Adoptée

CE-2010-535

**PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL - ASSISES ANNUELLES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - QUÉBEC – 13 AU 15 MAI 2010 – 40 000 \$****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise mesdames les conseillères Mireille Apollon, Denise Laferrière, Nicole Champagne, Patsy Bouthillette et Sylvie Goneau ainsi que messieurs les conseillers Stefan Psenak, André Laframboise, Alain Riel, Maxime Tremblay, Patrice Martin, Denis Tassé, Luc Angers, Stéphane Lauzon, Yvon Boucher, Luc Montreuil et Maxime Pedneaud-Jobin à participer aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront à Québec du 13 au 15 mai 2010.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 14 222,25 \$ à l'ordre de l'Union des municipalités du Québec, 680, rue Sherbrooke Ouest, bureau 680, Montréal, Québec, H3A 2M7 pour les frais d'inscription. Le trésorier est également autorisé à rembourser les frais occasionnés pour ce déplacement sur présentation des pièces justificatives pour une dépense maximale de 40 000 \$, incluant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-11100-311-32337	122,00 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
02-11100-311-30025	2 658,53 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
02-11100-311-30024	2 658,53 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
02-11100-311-32336	2 658,53 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11100-311-32338	2 658,53 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
02-11100-311-32335	2 658,53 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
02-11100-311-31086	2 658,54 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
02-11100-311-31085	2 658,54 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
02-11100-311-32334	2 658,54 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
02-11100-311-30017	2 658,54 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
02-11100-311-32333	2 658,53 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
02-11100-311-31084	2 658,54 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
02-11100-311-32332	2 658,53 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
02-11100-311-31082	2 658,53 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
02-11100-311-31081	2 658,53 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
02-11100-311-32331	2 658,53 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 9 avril 2010.

Adoptée

**CE-2010-536**

**SOUSSION 2010 SP 071A - FOURNITURE DE SACS DE PAPIER BIODÉGRADABLES POUR LES MATIÈRES COMPOSTABLES - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Émile Sénéchal et Fils ltée, 190, chemin Industriel, Grand-Sault, Nouveau-Brunswick, E3Y 3V3, selon l'option 2 pour la fourniture de sacs de papier biodégradables à 2 plis de 80 litres et 5,5 litres, sur la base des prix unitaires apparaissant à sa soumission pour un montant total approximatif de 85 830,15 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 8 avril 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les prix seront valides à compter de la date d'adjudication, et ce, jusqu'au 31 décembre 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30624-003-75198	82 028,15 \$	Achat de bacs roulants - Sacs biodégradables
04-13493	3 802,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30624-002	82 028,15 \$		Achat de bacs roulants - Frais inhérents
06-30624-003		82 028,15 \$	Achat de bacs roulants - Sacs biodégradables

Un certificat du trésorier a été émis le 13 avril 2010.

Adoptée

**CE-2010-537**      **SUBVENTION DE 200 \$ - SOCIÉTÉ ALZHEIMER DE L'OUTAOUAIS QUÉBÉCOIS**  
**- 30 MAI 2010 - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de la Société Alzheimer de l'Outaouais québécois, à l'attention de madame Carmen Rodrigue, 380, boulevard Saint-Raymond, Gatineau, Québec, J9A 1V9, à titre de subvention pour la 4<sup>e</sup> Marche de la mémoire Rona, le 30 mai 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-11444-972	50 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Subventions
02-11441-972	50 \$	Luc Angers - Des Promenades - Subventions
02-11442-972	50 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Subventions
02-11439-972	50 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 13 avril 2010.

Adoptée

**CE-2010-538**      **SUBVENTION DE 250 \$ - CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI DE L'OUTAOUAIS -**  
**28 MAI 2010 - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre du Carrefour Jeunesse emploi de l'Outaouais, à l'attention de monsieur Michel Paquette, 22, rue de l'Acadie, Gatineau, Québec, J8T 6C8, à titre de subvention pour une activité d'autofinancement, le 28 mai 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-11442-972	50 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Subventions
02-11441-972	100 \$	Luc Angers - Des Promenades - Subventions
02-11439-972	50 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Subventions
02-11437-972	50 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond- Vanier - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 13 avril 2010.

Adoptée



CE-2010-539

**PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ LAFRAMBOISE À UNE ACTIVITÉ DU COMITÉ ORGANISATEUR DE LA FINALE DES JEUX DU QUÉBEC - GATINEAU 2010 - 19 AVRIL 2010 – 100 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise monsieur le conseiller André Laframboise à participer à une activité organisée par le Comité organisateur de la Finale des Jeux du Québec – Gatineau 2010, qui aura lieu le 19 avril 2010.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre du COFJQ-Gatineau 2010, C.P. 1970, succursale Hull, Gatineau, Québec, J8X 3Y9 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-11432-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 13 avril 2010.

Adoptée

CE-2010-540

**PARTICIPATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE NICOLE CHAMPAGNE AU TOURNOI DE GOLF DU CENTRE DE LA PETITE ENFANCE DE L'ÉRABLIÈRE - 16 MAI 2010 - 25 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise madame la conseillère Nicole Champagne à participer à une activité organisée par le Centre de la petite enfance de l'Érablière qui aura lieu le 16 mai 2010.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 25 \$ à l'ordre du Centre de la petite enfance de l'Érablière, à l'attention de madame Josée B. Carpentier, 45, chemin des Érables, Gatineau, Québec, J8V 1C5, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-11439-972	25 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 13 avril 2010.

Adoptée

CE-2010-541

**PARTICIPATION ET SUBVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL - ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES TROUBLES D'APPRENTISSAGE, SECTION OUTAOUAIS - 14 AVRIL 2010 - 300 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise madame la conseillère Nicole Champagne et monsieur le conseiller Luc Angers à participer à une activité organisée par l'Association québécoise des troubles d'apprentissage, section Outaouais, qui aura lieu le 14 avril 2010.

De plus, ce comité autorise messieurs les conseillers André Laframboise, Joseph De Sylva et Maxime Pedneaud-Jobin à subventionner cette activité pour un montant de 200 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de l'AQETA, section Outaouais, 109, rue Wright, bureau 203, Gatineau, Québec, J8X 2G7 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11443-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions
02-11448-972	50 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Subventions
02-11441-972	50 \$	Luc Angers - Des Promenades - Subventions
02-11439-972	50 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Subventions
02-11432-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 13 avril 2010.

Adoptée

CE-2010-542

**SOUSSION 2009 SP 297 - CONSTRUCTION DE LA CASERNE NUMÉRO 8 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MAXIME PEDNEAUD-JOBIN**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Construction Cogela inc., 5005, rue Jean-Talon Ouest, bureau 330, Montréal, Québec, H4P 1W7 pour la construction de la caserne numéro 8 dans le secteur de Buckingham pour un montant total de 5 193 967 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 8 février 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30478-001-75210	4 963 890,94 \$	Deux casernes d'incendie à Buckingham et Masson-Angers - Construction caserne 9 - Buckingham
04-13493	230 076,06 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30478-002	758 000 \$		Deux casernes d'incendie à Buckingham et Masson-Angers - Construction caserne 8 - Masson-Angers
06-30478-001		758 000 \$	Deux casernes d'incendie à Buckingham et Masson-Angers - Construction caserne 9 - Buckingham

Un certificat du trésorier a été émis le 14 avril 2010.

Adoptée

CE-2010-543

**AUTORISER UN AJUSTEMENT FINAL DU COÛT DES TRAVAUX DE 374 807,10 \$ À LA COMPAGNIE LES CONSTRUCTIONS CRJB INC. - RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX - RUES DES BRAVES-DU-COIN, DE CARILLON, PILON ET GAGNON - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2008-1180 en date du 2 juillet 2008, adjugeait un contrat à la compagnie Les Constructions CJRB inc. pour effectuer la réfection complète des services municipaux d'une partie des rues des Braves-du-Coin, Carillon, Pilon et Gagnon, soumission 2008 SP 168, au montant de 3 462 561,40 \$, incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2009-1486 en date du 23 septembre 2009, autorisait un ajustement du coût des travaux 2008 à la compagnie Les Constructions CJRB inc. dans le cadre du contrat de la réfection complète des services municipaux d'une partie des rues des Braves-du-Coin, Carillon, Pilon et Gagnon pour un montant de 370 481,68 \$, incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** des coûts additionnels pour 2009 étaient aussi anticipés et les Constructions CJRB inc. ont déposé à la Ville un ajustement au contrat de réfection des services municipaux des rues des Braves-du-Coin, Carillon, Pilon et Gagnon;

**CONSIDÉRANT QU'**après vérification, la firme CIMA+ recommande le montant de 374 807,10 \$, incluant les taxes, représentant l'ajustement final relié aux conditions imprévues dans ce milieu bâti ;

**CONSIDÉRANT QU'**après vérification, le Service des infrastructures atteste le montant de 374 807,10 \$, incluant les taxes, comme ajustement final au contrat :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve l'ajustement final des coûts de construction au montant de 374 807,10 \$, incluant les taxes, à la compagnie Les Constructions CJRB inc., le tout dans le cadre du projet de la réfection des services municipaux d'une partie des rues des Braves-du-Coin, Carillon, Pilon et Gagnon, portant ainsi le coût du contrat à 4 207 850,18 \$, incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30335-007-75191	100 000,00 \$	Réseaux d'égouts et d'aqueduc - Égouts - Rue Morin et autres
06-30335-008-75192	100 000,00 \$	Réseaux d'égouts et d'aqueduc - Aqueduc - Rue Morin et autres
06-30384-004-75193	79 102,18 \$	Réseaux d'égouts et d'aqueduc - Aqueduc - Rue Morin et autres
06-30384-005-75194	79 102,18 \$	Réseaux d'égouts et d'aqueduc - Égouts - Rue Morin et autres
04-13493	16 602,74 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 9 avril 2010.

Adoptée

CE-2010-544

**AUTORISER UN AJUSTEMENT FINAL DES HONORAIRES DE SURVEILLANCE DE LA FIRME CIMA+ - 6 112,33 \$ - RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX - RUES DES BRAVES-DU-COIN, DE CARILLON, PILON ET GAGNON - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2007-812 en date du 6 juin 2007, octroyait un mandat de services professionnels à la firme CIMA+ pour effectuer la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour la réfection complète des services municipaux d'une partie des rues des Braves-du-Coin, Carillon, Pilon et Gagnon;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité par sa résolution numéro CE-2009-1517 en date de 23 septembre 2009 autorisait un ajustement du coût des honoraires professionnels de 112 998,11\$, incluant les taxes, à la firme CIMA+ relatif au projet de réfection des services municipaux d'une portion des rues des Braves-du-Coin, de Carillon, Pilon et Gagnon;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entrepreneur a dépassé de sept jours l'échéancier révisé du contrat établi suite à la connaissance de la problématique avec les infrastructures souterraines de télécommunication;

**CONSIDÉRANT QUE** les documents de soumission prévoyaient que les dépenses occasionnées à la Ville de Gatineau découlant du non-respect de l'échéancier seraient imputables à l'entrepreneur;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme CIMA+ a déposé à la Ville une demande de 6 112,33 \$, incluant les taxes, pour les frais d'honoraires additionnels en ce qui a trait à la surveillance additionnelle effectuée en raison du délai d'exécution des travaux par l'entrepreneur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le paiement à la firme CIMA+ d'un montant de 6 112,33 \$, incluant les taxes, pour les services de surveillance additionnels rendus suite au dépassement par l'entrepreneur Les Constructions CJRB inc. de l'échéancier de réalisation révisée.

Le trésorier est autorisé à s'approprier les sommes nécessaires à cette fin, à même les sommes réservées pour la retenue contractuelle à l'entrepreneur Les Constructions CJRB inc. pour les travaux réalisés et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
05-13181-61713	5 841,57 \$	Retenue sur contrat
04-13493	270,76 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 12 avril 2010.

Adoptée

CE-2010-545

**ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME MANON BÉLANGER AU POSTE DE COMMIS ADMINISTRATIVE - DIVISION DES INFRASTRUCTURES, DES PLATEAUX ET DES ÉQUIPEMENTS - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis administratif(ve) à la Division des infrastructures, des plateaux et des équipements du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés (poste numéro LSC-BLC-021 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Manon Bélanger au poste de commis administrative à la Division des infrastructures, des plateaux et des équipements du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés.

Le salaire de madame Manon Bélanger sera celui de la classe 3, 2<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Manon Bélanger est assujettie à une période d'essai de trois mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions des articles 5.04 et 5.07 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71010-112 – Direction – Loisirs, sports et développement des communautés - Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 avril 2010.

Adoptée

CE-2010-546

**ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME MARIE-PIERRE TREMBLAY AU POSTE D'AGENTE - DIVISION DE LA GENDARMERIE - SERVICE DE POLICE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'agent(e) à la Division de la gendarmerie du Service de police (poste numéro POL-POL-202 au plan d'effectifs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Marie-Pierre Tremblay au poste d'agente à la Division de la gendarmerie du Service de police.

Madame Marie-Pierre Tremblay est assujettie à une période d'essai de six mois puisqu'une période de six mois de services continus à titre d'agente temporaire a été retranchée de la période d'essai initiale de 12 mois, comme stipulé à la clause 12.1g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

La date d'entrée en fonction de madame Marie-Pierre Tremblay sera rétroactive au 1<sup>er</sup> février 2010 afin de respecter le nombre d'effectifs de 348 policiers autorisé par le conseil municipal de la Ville de Gatineau et reconnu par le ministère de la Sécurité publique du Québec.

Le salaire de madame Marie-Pierre Tremblay sera celui de la classe 5 de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de la clause 12.1g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21400-111 – Gendarmerie – Réguliers – Police.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 avril 2010.

Adoptée

CE-2010-547

**ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR ALEXANDRE LABELLE AU POSTE D'ANALYSTE EN URBANISME - DIVISION DE L'URBANISME - CENTRE DE SERVICES D'AYLMER**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste d'analyste en urbanisme à la Division de l'urbanisme du centre de services d'Aylmer (poste numéro CSA-BLC-024 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Alexandre Labelle au poste d'analyste en urbanisme à la Division de l'urbanisme au centre de services d'Aylmer.

Le salaire de monsieur Alexandre Labelle sera celui de la classe 10, 3<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Monsieur Alexandre Labelle sera assujéti à une période d'essai de six mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 5.04 de la convention collective des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61210-112 – Aylmer – Permis et gestion du développement – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 avril 2010.

Adoptée

CE-2010-548\*

**MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DE L'INFORMATIQUE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2006-515 en date du 6 juin 2006, autorisait le Service des ressources humaines à procéder à la modification de la structure organisationnelle du Service de l'informatique et à l'abolition des postes qui deviendront vacants et qui ne seront plus requis;

**CONSIDÉRANT** l'analyse des besoins effectuée par la direction du Service de l'informatique :

**PROPOSÉ ET RESOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'accepter les modifications suivantes à la structure organisationnelle du Service de l'informatique.

Abolition des postes syndiqués cols blancs :

- abolir le poste de technicien, Service à la clientèle (poste numéro INF-BLC-024 au plan d'effectifs des cols blancs) situé à la classe 6 sous la gouverne du chef de division, Service aux usagers.
- abolir le poste d'analyste de système II (poste numéro INF-BLC-012 au plan d'effectifs des cols blancs) situé à la classe 11 sous la gouverne du chef de division, Développement.
- abolir le poste d'analyste de système II (poste numéro INF-BLC-029 au plan d'effectifs des cols blancs) situé à la classe 11 sous la gouverne du chef de division, Développement.

- abolir le poste d'analyste de système I (poste numéro INF-BLC-030 au plan d'effectifs des cols blancs) situé à la classe 10 sous la gouverne du chef de division, Développement.
- abolir le poste d'analyste de système II (poste numéro INF-BLC-037 au plan d'effectifs des cols blancs) situé à la classe 11 sous la gouverne du chef de division, Développement.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service de l'informatique en conséquence.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Un certificat du trésorier a été émis le 9 avril 2010.

Adoptée

**CE-2010-549**

**PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MESSIEURS PASCAL MALO ET STÉPHANE MINEAULT, PRÉPOSÉS À L'ENTRETIEN DES PISCINES - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, le montant nécessaire pour défrayer le salaire d'employés temporaires doit être autorisé lorsqu'il dépasse 25 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense prévue pour les salaires de messieurs Pascal Malo et Stéphane Mineault, préposés à l'entretien des piscines, dépassera la limite de 25 000 \$ :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de prolonger l'affectation temporaire de messieurs Pascal Malo et Stéphane Mineault, préposés à l'entretien de piscines au Service des loisirs, des sports et du développement des communautés, et ce, jusqu'au 31 décembre 2010.

Le salaire des préposés à l'entretien des piscines sera celui de la classe 1 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71315-138 – Programme – Complexe aquatique Paul-Pelletier – Occasionnels, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 avril 2010.

Adoptée

**CE-2010-550\***

**MODIFICATION À LA POLITIQUE SALARIALE ET AU RECUEIL DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES CADRES DE LA VILLE DE GATINEAU - ANNEXE A - ÉCHELLE SALARIALE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2006-673 en date du 16 juin 2009, autorisait la création du poste de chef de division, Contrôle environnemental au Service de l'environnement;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la création du poste, une classification salariale temporaire y fût rattachée;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a procédé à l'évaluation de la classification pour ce poste :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'autoriser le Service des ressources humaines à modifier l'annexe A de la politique salariale des cadres afin d'y inclure, rétroactivement au 16 juin 2009, le poste de chef de division, Contrôle environnemental, à la classe 5.

Le trésorier est autorisé à verser les sommes dues et passer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés du Service de l'environnement.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Un certificat du trésorier a été émis le 13 avril 2010.

Adoptée

CE-2010-551\*

**MODIFICATIONS À LA POLITIQUE SALARIALE ET AU RECUEIL DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES CADRES DE LA VILLE DE GATINEAU - ANNEXE C - ALLOCATION AUTOMOBILE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2001-57 en date du 12 décembre 2001, acceptait la politique salariale et le recueil de travail des cadres de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** des modifications doivent être apportées à l'annexe C de la politique salariale et au recueil des conditions de travail des cadres afin d'actualiser le contenu :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil de modifier l'annexe C de la politique salariale et le recueil des conditions de travail des cadres de la Ville de Gatineau afin d'ajouter l'allocation automobile pour le poste de directeur adjoint du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés et le poste de responsable, Division gestion de la flotte et des équipements au Service des travaux publics.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Un certificat du trésorier a été émis le 13 avril 2010.

Adoptée

CE-2010-552

**PROMOTION ET PERMANENCE DE MONSIEUR SÉBASTIEN MONFILS AU POSTE DE RESPONSABLE DES OPÉRATIONS AUX ARÉNAS - DIVISION DES PARCS, DES ESPACES VERTS ET DES ARÉNAS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de responsable des opérations aux arénas à la Division des parcs, des espaces verts et des arénas du Service des travaux publics (poste numéro STP-CAD-074 au plan d'effectifs des cadres), selon les normes et pratiques en vigueur :



**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion et la permanence de monsieur Sébastien Monfils au poste de responsable des opérations aux arénas à la Division des parcs, des espaces verts et des arénas du Service des travaux publics (poste numéro STP-CAD-074 au plan d'effectifs des cadres).

Monsieur Sébastien Monfils est assujéti à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de monsieur Sébastien Monfils sera celui de la classe 4, 2<sup>e</sup> échelon de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Monsieur Sébastien Monfils sera assujéti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30110-115 – Administration - Service des travaux publics – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 avril 2010.

Adoptée

---

**MARC BUREAU**  
Maire et président  
Comité exécutif

---

**M<sup>e</sup> SUZANNE OUELLET**  
Greffier et secrétaire  
Comité exécutif